



Observateur du Fonds mondial

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 86 : 23 mai 2019

OFM est une lettre d'information indépendante du Fonds mondial.

[OFM en direct >>](#)

[Site Aidspan >>](#)

[Contactez-nous >>](#)

AU SOMMAIRE :

[1. ACTUALITÉS : La méthodologie d'allocation actualisée et les contributions financières réservées figurent parmi les principales décisions adoptées à la 41^e réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial](#)

PAR ADELE SULCAS ET DAVID GARMAISE

Le Conseil d'administration du Fonds mondial a tenu sa 41^e réunion les 15 et 16 mai au Campus de la santé mondiale à Genève. Cet article résume les principales décisions adoptées à cette réunion, une décision retirée, les décisions récentes prises par vote électronique préalablement à la réunion et quelques autres sujets abordés au cours des deux journées de réunion et lors des sessions organisées dans les jours précédant la réunion.

[2. ACTUALITÉS : Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve la méthodologie d'allocation actualisée pour 2020/2022](#)

PAR DAVID GARMAISE

La méthodologie d'allocation pour la période 2020/2022 sera très proche de celles utilisées pour les deux dernières périodes. Elle accorde la priorité aux financements en faveur des pays à charge de morbidité élevée et à faible revenu. Dans le cadre de l'approbation de la méthodologie, le Conseil d'administration a décidé de consacrer jusqu'à 800 millions de dollars des fonds disponibles pour les sommes allouées aux pays à compléter des composantes requérant des « réductions progressives » et des composantes ayant précédemment reçu un montant inférieur à celui préconisé selon le barème d'allocation.

[3. ACTUALITÉS : Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve 26 priorités de financement à effet catalyseur pour 2020/2022](#)

PAR DAVID GARMAISE

Le Fonds mondial a approuvé les priorités de financement à effet catalyseur pour la prochaine période d'allocation. Le coût total de la mise en œuvre complète des 26 priorités est de

894 millions de dollars. Or, le budget ne sera connu qu'après la conférence des donateurs pour la sixième reconstitution des ressources, en octobre 2019. La décision du Conseil d'administration contient cinq scénarios de financement potentiels. Le Secrétariat peut néanmoins commencer dès maintenant à planifier la mise en œuvre des priorités de financement à effet catalyseur.

[4. ACTUALITÉS : Un nouveau rapport consultatif du BIG sur la mise en œuvre des subventions en Afrique de l'Ouest et du Centre identifie des pistes d'amélioration](#)

PAR CHRISTELLE BOULANGER

Un rapport consultatif du Bureau de l'Inspecteur général sur la mise en œuvre des subventions en Afrique de l'Ouest et du Centre montre des progrès dans la réduction de la mortalité par le VIH et le paludisme, des résultats mitigés en matière de lutte contre la tuberculose et une absorption des fonds meilleure que dans le reste de l'Afrique. Il identifie également les problèmes systémiques et complexes auxquels sont confrontés les pays de cette région lors de la mise en œuvre des subventions et formule des recommandations dans cinq domaines ayant une incidence sur les résultats des subventions. Le BIG devrait publier ce rapport prochainement.

[HAUT](#)

ARTICLES :

1. ACTUALITÉS : La méthodologie d'allocation actualisée et les contributions financières réservées figurent parmi les principales décisions adoptées à la 41^e réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial

La décision relative aux modifications de la procédure de sélection des comités a été reportée afin de permettre des consultations supplémentaires

Adèle Sulcas et David Garmaise

Le Conseil d'administration du Fonds mondial a tenu sa 41^e réunion à Genève (Suisse) les 15 et 16 mai 2019. L'OFM était présent à cette réunion en qualité d'observateur. Les principales décisions adoptées à la réunion sont décrites ci-dessous, par ordre chronologique. *(Pour connaître l'énoncé exact des décisions du Conseil d'administration, voir le document relatif aux décisions, disponible en anglais à l'adresse www.theglobalfund.org/en/board/meetings/41. Le Fonds mondial publiera prochainement la documentation contextuelle au même endroit.)*

Le Conseil d'administration a approuvé huit des neuf décisions présentées, y compris la désignation du rapporteur et l'approbation de l'ordre du jour. Trois autres décisions avaient été approuvées par vote électronique avant la réunion du Conseil d'administration, et une dernière décision devrait être approuvée par vote électronique à une date ultérieure (détails à la fin de cet article).

Outre l'approbation du rapporteur (GF/B41/DP01) et de l'ordre du jour (GF/B41/DP02), les principales décisions approuvées sont les suivantes :

Méthodologie d'allocation. Le Conseil d'administration a approuvé une méthodologie d'allocation actualisée qui servira à déterminer les sommes allouées aux pays pour la période d'allocation 2020/2022. Il a également décidé qu'un montant maximal de 800 millions de dollars des fonds disponibles pour les sommes allouées aux pays sera consacré aux mises à l'échelle, à l'impact et aux réductions progressives (comme décrit dans la méthodologie). Le Conseil a par ailleurs réaffirmé les principes essentiels du modèle de financement présentés à l'annexe 3 du document du GF/B35/05 – Révision 1. Il a en outre chargé son Comité de la stratégie d'approuver, à sa réunion de juillet 2019, la méthode qu'adoptera le Secrétariat dans le cadre de la procédure d'ajustement qualitatif, qui fait partie de la méthodologie d'allocation. Enfin, le Conseil d'administration a confirmé que la méthodologie d'allocation et les paramètres techniques (approuvés en mars 2019 par le Comité de la stratégie) remplacent la méthodologie et les paramètres techniques de 2017/2019. De plus amples détails sont fournis dans un [autre article de ce numéro de l'OFM](#). [Voir la décision GF/B41/DP03.]

Investissements à effet catalyseur. Le Conseil d'administration a approuvé un ensemble de priorités à effet catalyseur pour la période d'allocation 2020/2022. Sa décision contient cinq scénarios possibles qui décrivent la somme qui serait réservée aux investissements à effet catalyseur, les priorités à effet catalyseur qui seraient mises en œuvre et le budget consacré à chaque priorité. Dans ces cinq scénarios, le montant des investissements à effet catalyseur varie de 200 à 900 millions de dollars. Les scénarios couvrent un éventail de financements disponibles, allant de 10,1 à 13,1 milliards de dollars (ou plus). La question de savoir lequel de ces scénarios sera adopté dépend du montant de financement disponible pour les sommes allouées, or ce montant ne sera connu qu'après la conférence des donateurs pour la sixième reconstitution des ressources, qui aura lieu en octobre 2019.

Le Conseil d'administration a indiqué que si les sources de fonds sont inférieures à 10,1 milliards de dollars, le Secrétariat devrait présenter une nouvelle recommandation au Comité de la stratégie concernant les investissements à effet catalyseur. Il a en outre décidé que si les sources de financement s'avèrent supérieures au point médian d'une des fourchettes de financement envisagées dans les cinq scénarios, le Secrétariat pourra recommander que le Conseil d'administration approuve un montant supplémentaire pouvant atteindre 100 millions de dollars pour les investissements à effet catalyseur.

Le Conseil d'administration a également approuvé, un jour avant le début de la réunion, une modification de la décision, proposée par les délégations des États-Unis et des ONG des pays en développement, en vue d'inclure une procédure rigoureuse d'approbation, d'examen technique et de communication régulière de l'information (au Comité de la stratégie).

Enfin, le Conseil d'administration a pris note de ce que le Secrétariat a) bénéficiera de souplesse au niveau de la mise en œuvre des investissements à effet catalyseur, b) tiendra le Comité de la stratégie et le Conseil d'administration au courant de cette mise en œuvre, c) aura la possibilité de réaffecter les coûts associés entre les priorités approuvées de moins de 10 pour cent des coûts approuvés pour une priorité donnée, et d) soumettra toute réaffectation proposée des coûts associés excédant 10 pour cent pour une priorité donnée à l'approbation du Comité

de la stratégie. De plus amples détails sont fournis dans un [autre article de ce numéro de l'OFM](#). [Voir la décision GF/B41/DP04.]

Contributions financières réservées. Le Conseil d'administration a approuvé une politique modifiée et reformulée en matière de contributions financières réservées, comme recommandé par le Comité des finances et de la vérification. La version précédente de la politique permettait aux donateurs admissibles de fournir des financements réservés, par exemple pour des interventions du registre des demandes de qualité non financées, mais limitait les montants et ne permettait pas spécifiquement de levées de fonds pour d'autres priorités approuvées par le Conseil d'administration. La modification de la politique, visant principalement à encourager une plus grande participation du secteur privé, permet des contributions réservées à hauteur du budget de l'intervention du registre des demandes de qualité non financées approuvée, et autorise les donateurs admissibles à appuyer d'autres priorités approuvées par le Conseil, notamment des investissements à effet catalyseur. Cette politique remplace la politique en matière de contributions financières réservées modifiée et reformulée approuvée par le Conseil en mai 2017. [Voir la décision GF/B41/DP05.]

Rapport financier annuel 2018. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport financier annuel 2018 du Fonds mondial, qui contient les états financiers consolidés pour 2018. Dans une décision séparée, il a également approuvé les états financiers statutaires 2018 du Fonds. Tous ces documents ont été audités par KPMG SA. [Voir les décisions GF/B41/DP06 et GF/B41/DP07.]

Désignation de l'auditeur externe. S'appuyant sur la recommandation du Comité des finances et de la vérification, le Conseil d'administration a autorisé la désignation de KPMG SA comme auditeur externe indépendant pour un deuxième mandat de trois ans à compter de l'exercice 2019. [Voir la décision GF/B41/DP08.]

Remerciement de la Présidente et du Vice-président sortants du Conseil d'administration. Dans une décision de dernière minute au deuxième jour de la réunion, le Conseil d'administration a officialisé sa reconnaissance pour le leadership dont ont fait preuve la Présidente sortante Aida Kurtović, et le Vice-président sortant John Simon. Il a souligné la « contribution significative de Mme Kurtović aux priorités du Fonds mondial pendant de nombreuses années » et son attention particulière aux échanges avec les circonscriptions, et a qualifié M. Simon de « moteur d'efficacité en matière de gouvernance, d'établissement de relations et de collaboration », dont l'impact sur le Fonds mondial sera durable. Mme Kurtović avait auparavant occupé les fonctions de membre du Conseil d'administration pour la circonscription d'Europe orientale et d'Asie centrale et de Vice-présidente du Conseil d'administration. La décision décerne également à Mme Kurtović et à M. Simon les titres respectifs de Présidente et Vice-président émérites. [Voir la décision GF/B41/DP09.]

DÉCISION RETIRÉE

Renforcement des procédures de sélection des comités. Le Conseil d'administration a retiré cette décision au deuxième jour de la réunion, afin de mener des consultations supplémentaires. La décision est reportée à la réunion de novembre 2019 du Conseil. Au terme des consultations préalables à cette réunion, le Comité d'éthique et de gouvernance et son groupe de travail ont

reçu d'abondants retours et commentaires sur la décision proposée, notamment des objections de la part des délégations des États-Unis et des ONG des pays en développement, et ont décidé de s'accorder plus de temps pour poursuivre les consultations.

La toile de fond de cette décision est le fait qu'en mai 2018, le Comité d'éthique et de gouvernance, chargé par le Conseil d'administration d'examiner les procédures existantes de sélection des membres des comités, a présenté au Conseil une recommandation sur les principes et mesures visant à guider la procédure de sélection, les normes et procédures de vérification préalable et la taille et la composition du Comité d'éthique et de gouvernance.

Les procédures révisées sur lesquelles le Conseil d'administration devait initialement prendre une décision à sa 41^e réunion avaient pour but d'améliorer la transparence, d'assurer le roulement de la représentation des circonscriptions et de promouvoir l'expérience pertinente, la mémoire institutionnelle, l'égalité entre les genres et des procédures adéquates de vérification préalable. Les procédures comprennent un roulement défini, une sélection axée sur les compétences et la diversité et des vérifications préalables améliorées. La recommandation s'appuie sur les contributions de 17 circonscriptions, demandées par le Groupe de travail de cinq membres du Comité d'éthique et de gouvernance sur les procédures de sélection des comités.

DÉCISIONS ÉLECTRONIQUES CONFIRMÉES

Juste avant sa réunion à Genève, le Conseil d'administration a adopté trois décisions par vote électronique :

Désignation du Président et du Vice-président du Conseil d'administration (Comité d'éthique et de gouvernance/Comité de nomination des dirigeants du Conseil d'administration). Le Conseil d'administration a nommé Donald Kaberuka (Rwanda) Président et Roslyn Morauta (Papouasie-Nouvelle-Guinée) Vice-présidente, avec effet dès la clôture de sa 41^e réunion le 16 mai. Le Conseil a suivi pour ce faire une [procédure de sélection](#) adoptée en mai 2018. La procédure de sélection a été lancée en novembre 2018 à la 40^e réunion du Conseil d'administration. Dans le cadre de la nouvelle procédure, un Comité de nomination des dirigeants du Conseil d'administration a été mis sur pied, chargé de coordonner la sélection, et une agence de recrutement de cadres a été engagée pour apporter son soutien. La décision de nommer M. Kaberuka et Mme Morauta a été adoptée par voie électronique le 2 mai 2019 et annoncée publiquement le lendemain. M. Kaberuka et Mme Morauta remplaceront la Présidente et le Vice-président sortants, Aida Kurtović et John Simon. C'est la première fois que le bloc des donateurs désigne un Président d'un pays en développement.

Les deux autres décisions adoptées par vote électronique concernaient les **révisions des documents essentiels de gouvernance (Comité d'éthique et de gouvernance)** et les **révisions de la Charte du Bureau de l'Inspecteur général (Comité des finances et de la vérification)**.

Une dernière décision devrait être prise par voie électronique après la réunion du Conseil d'administration, sur le **cadre d'évaluation des résultats de gouvernance (Comité d'éthique et de gouvernance)**.

Autres sujets

D'autres sujets non liés à une décision ont été abordés au cours des sessions préalables et à la réunion du Conseil d'administration, dont les suivants :

Intervention du Directeur exécutif. Le Directeur exécutif du Fonds mondial, Peter Sands, s'est adressé au Conseil d'administration durant la première session de la réunion, le 15 mai, s'appuyant sur ses notes et quelques diapositives. Son discours complet n'a pas été distribué à titre de document officiel relatif à la réunion du Conseil d'administration.

Mobilisation de ressources nationales. Une session spéciale avant la réunion du Conseil a été consacrée à ce sujet de plus en plus important à l'ère de la pérennité, de la transition et du cofinancement et à cinq mois de la sixième reconstitution des ressources du Fonds mondial. Selon les prévisions de l'argumentaire d'investissement, sur les besoins totaux liés à la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme au cours de la période 2021/2023 (101 milliards de dollars), 46 milliards de dollars proviendront de ressources nationales, ce qui représente une augmentation de 48 pour cent par rapport au cycle actuel. La session a abordé la finalisation de la politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement et il a été convenu que les conclusions seront présentées à la prochaine réunion du Comité de la stratégie (en juillet 2019) en vue de décisions sur les prochaines étapes. Plusieurs initiatives de pays ont également été présentées, parmi lesquelles le Fonds fiduciaire national de lutte contre le sida en Ouganda et le Fonds indonésien de lutte contre la tuberculose. Plusieurs représentants de communautés ont souligné le rôle essentiel des organisations de la société civile dans la mobilisation de ressources nationales au travers du plaidoyer, et la création de fonds nationaux de mobilisation de ressources nationales est également apparue comme une solution possible.

Rapport annuel 2018 du Bureau de l'Inspecteur général. L'Inspecteur général du Fonds mondial, Mouhamadou Diagne, a présenté son rapport annuel au Conseil d'administration, lors de la séance d'ouverture de la deuxième journée. Ce rapport a pour objectif de fournir des garanties au Conseil concernant la conception et l'efficacité des contrôles ou procédures destinés à gérer les risques auxquels sont exposés les programmes du Fonds mondial. Le rapport souligne des domaines clés requérant une attention, notamment la qualité des programmes (en particulier en ce qui concerne le diagnostic et le suivi du traitement du VIH, les services aux populations clés et la prestation de services intégrée), la recherche des cas manquants de tuberculose, la transition, la pérennité et l'équilibre entre les besoins de prestation à court terme et le renforcement des capacités des maîtres d'œuvre nationaux à long terme. Il fait également état d'améliorations continues au niveau des procédures et systèmes internes du Fonds mondial, ainsi que de la maturité croissante de l'organisation en termes de stade de maturité « intégrée » visé. L'OFM publiera un compte rendu plus détaillé du rapport du Bureau de l'Inspecteur général dans un prochain numéro.

Collaboration Fonds mondial-UNITAID. Les Directeurs exécutifs des deux organisations, Peter Sands et Lelio Marmora, ont assuré ensemble une présentation dans le cadre de la session « Mises à jour de la direction » de la première journée de réunion. S'il est clair que les deux institutions collaborent déjà beaucoup et partagent l'objectif d'élimination des épidémies, leur intervention a présenté ce partenariat comme « critique » pour l'introduction et la mise à l'échelle d'innovations afin d'y parvenir. M. Marmora a décrit le centrage principal d'Unitaid

comme étant l'innovation adaptée aux environnements difficiles et aux faibles ressources, l'orientation des marchés en vue de faire baisser les prix des traitements et de les rendre accessibles pour les patients, et la faisabilité de la mise à l'échelle des interventions. Un protocole d'accord est en cours d'élaboration en vue de définir cette collaboration et de faciliter la coopération future.

Wambo.org. Lors d'une session préalable organisée le 14 mai, le Directeur des achats et de l'approvisionnement du Fonds mondial, Philippe François, a fait le point sur l'utilisation de Wambo. Il a présenté la plateforme comme un « outil de gestion des transactions qui appuie l'accès et la conformité aux fins des subventions ». Il a décrit les réalisations de 2018, notamment des achats de produits d'une valeur de 1,1 milliard de dollars au travers de la plateforme, qui permet à 116 récipiendaires principaux de 62 pays de bénéficier des avantages de ce mécanisme d'achat groupé. M. François a souligné la différence entre un mécanisme d'achat groupé, qui façonne le marché, et Wambo, un outil de gestion des commandes qui facilite un meilleur accès au marché. Il a en outre expliqué le projet pilote de financement national, qui a démarré avec 10 transactions avant d'être étendu à une cinquantaine de transactions supplémentaires (approuvées par le Comité de la stratégie en mars).

D'autres retours sur les enseignements du projet pilote et une proposition de stratégie future seront présentés aux comités du Conseil d'administration et au Conseil en octobre/novembre 2019. Les défis futurs sont liés à la mise à l'échelle de l'outil, aux structures nécessaires pour permettre l'utilisation de Wambo et à l'identification d'autres groupes susceptibles de bénéficier de la plateforme. Parmi les questions soulevées par le public, signalons le rôle de la société civile afin de garantir l'utilisation transparente de Wambo et l'accès aux médicaments pour les populations clés qui continuent de faire l'objet de discrimination.

Rapport consultatif du Bureau de l'Inspecteur général sur l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les conclusions du Bureau de l'Inspecteur général sur la mise en œuvre des subventions dans la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont été présentées au cours d'une session de la réunion préparatoire du 14 mai (voir un [autre article de ce numéro](#)). Le rapport met en lumière à la fois les réussites dans la région en termes de tendances à la baisse des épidémies de paludisme et de VIH, et énonce les limitations qui entravent les améliorations de la mise en œuvre, notamment les procédures non différenciées d'atténuation des risques du Fonds mondial. Des questions ont été soulevées par la délégation de l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Secrétariat concernant le suivi des recommandations du rapport et les mesures concrètes et adaptées en vue d'assouplir les politiques du Fonds mondial et de les adapter aux contextes des différents pays.

Christelle Boulanger a apporté des informations supplémentaires de Genève aux fins de cet article.

Le document officiel contenant les décisions de la 41^e réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial est disponible [sur le site Web du Fonds mondial](https://www.theglobalfund.org/media/8456/bm41_decisionpoints_report_en.pdf) à l'adresse https://www.theglobalfund.org/media/8456/bm41_decisionpoints_report_en.pdf.

[HAUT](#)

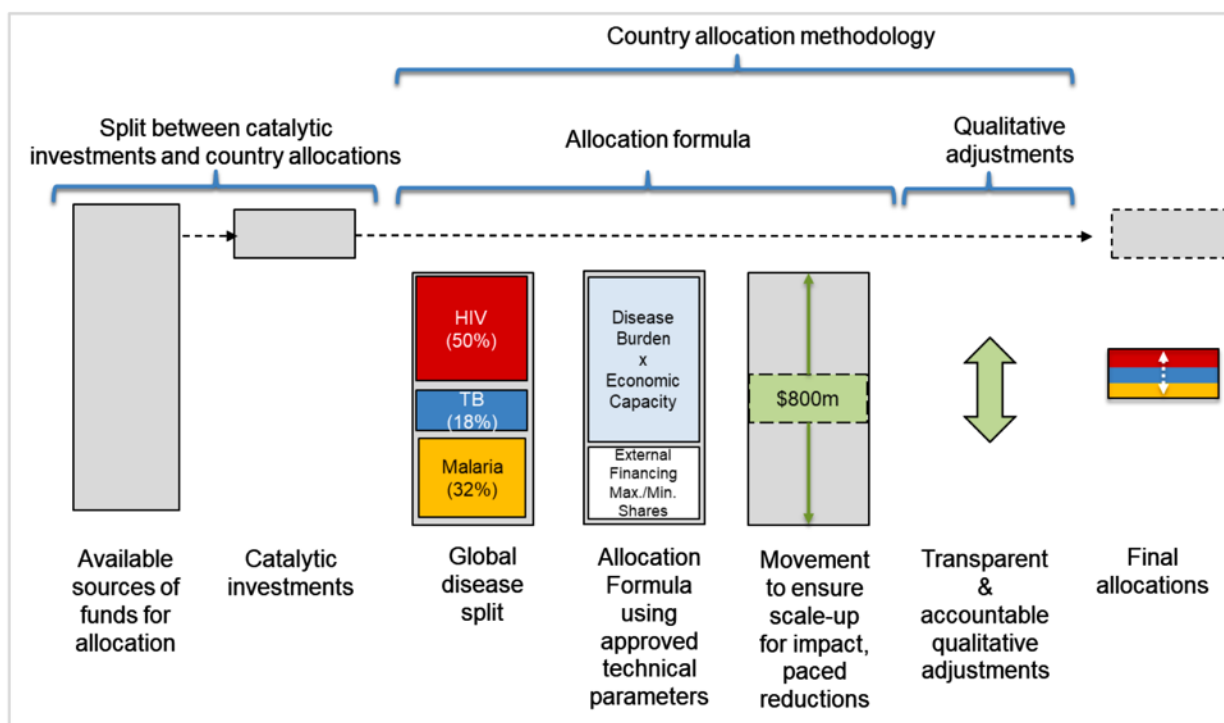
2. ACTUALITÉS : Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve la méthodologie d'allocation actualisée pour 2020/2022

La méthodologie est semblable à celles utilisées pour les périodes 2017/2019 et 2014/2016

David Garmaise

La méthodologie d'allocation pour la période d'allocation 2020/2022 approuvée par le Conseil d'administration à sa réunion des 15 et 16 mai ressemble beaucoup aux méthodologies utilisées pour les périodes 2017/2019 et 2014/2016. La plupart des modifications sont relativement mineures. Le seul changement significatif concerne des améliorations apportées aux indicateurs de charge de morbidité du paludisme utilisés pour le barème d'allocation (voir ci-après).

Figure 1 : Vue d'ensemble de la méthodologie d'allocation



Source : Fonds mondial. Document GF/B41/02 du Conseil d'administration

La méthodologie d'allocation pour 2020/2022, décrite dans le document GF/B41/02 du Conseil d'administration, a été recommandée à celui-ci par son Comité de la stratégie.

D'après ce document, dans le cadre d'un examen de la méthodologie d'allocation terminé en juillet 2018, le Groupe technique de référence en évaluation, le Comité technique d'examen des propositions et le Secrétariat du Fonds mondial ont conclu que la méthodologie d'allocation « fonctionne et [est] efficace ».

Le document du Conseil affirme que la méthodologie accorde la priorité aux financements en faveur des pays à charge de morbidité élevée et à faible revenu à tous les niveaux de financement. Pour la période 2020/2022, peut-on également y lire, « on s’attend à ce que le barème d’allocation attribue approximativement 50 pour cent du financement aux pays à faible revenu ». Cette répartition est analogue à ce qui s’est passé en 2017/2019.

Le montant disponible pour les sommes allouées aux pays ne sera connu qu’après la conférence des donateurs pour la sixième reconstitution des ressources, qui se tiendra en octobre 2019 à Lyon (France). Toutefois, le Conseil d’administration a décidé qu’un montant pouvant atteindre 800 millions de dollars des fonds disponibles pour les sommes allouées aux pays servira à compléter a) des composantes ayant auparavant reçu davantage que la somme calculée selon le barème d’allocation, afin que ces composantes ne voient pas leur somme allouée baisser de manière trop prononcée (le Fonds mondial appelle ces cas de figure des « réductions progressives), et b) des composantes ayant précédemment reçu un montant inférieur à celui qu’elles auraient dû recevoir selon le barème.

(Ces 800 millions de dollars ne sont pas à confondre avec les fonds réservés aux investissements à effet catalyseur, qui, pour la période 2017/2019, s’élevaient également à 800 millions de dollars.) Voir un autre article de ce numéro sur les financements à effet catalyseur pour 2020/2022.)

La responsabilité des décisions relatives à la méthodologie d’allocation et aux questions y afférentes est partagée par le Conseil d’administration et son Comité de la stratégie. Certains aspects de la méthodologie avaient déjà été déterminés. L’intention est que toutes les décisions relatives à la méthodologie soient prises à temps pour finaliser les sommes allouées à chaque pays et à chaque composante avant la fin du mois de décembre 2019. Voir le tableau 1 pour le calendrier.

Tableau 1 : Calendrier et responsabilités concernant le déploiement des sommes allouées aux pays pour 2020/2022

Date ¹	Activité	Responsabilité
Mars	Détermination des paramètres techniques du barème d’allocation	Comité de la stratégie
Mai	Confirmation de la répartition entre les trois maladies à l’échelle mondiale	Conseil d’administration
Mai	Adoption de la méthodologie d’allocation	Conseil d’administration
Mai	Détermination du financement réservé aux mises à l’échelle et aux réductions progressives	Conseil d’administration
Juillet	Détermination de la méthodologie d’ajustement qualitatif	Comité de la stratégie
Novembre	Décision sur le montant de financement disponible pour les sommes allouées aux pays	Conseil d’administration
Décembre	Notification aux pays de leur somme allouée	Secrétariat

¹ Toutes les dates sont en 2019.

Paramètres techniques

Les paramètres techniques ont été approuvés par le Comité de la stratégie en mars 2019. Ils comprennent les indicateurs de charge de morbidité pour le barème d'allocation, l'indicateur de capacité économique du pays (anciennement appelé indicateur de niveau de revenu), les parts minimales et maximales et l'ajustement relatif au financement externe. (Voir le Tableau 2.)

Tableau 2 : Paramètres techniques du barème d'allocation

Paramètre	Description
Indicateur de la charge de morbidité du VIH	Nombre de personnes vivant avec le VIH <i>Dernières données disponibles</i>
Indicateur de la charge de morbidité de la tuberculose	[1*incidence TB] + [10*incidence TB multirésistante] <i>Dernières données disponibles</i>
Indicateur de la charge de morbidité du paludisme	[1 * nombre de cas de paludisme] + [1 * nombre de décès dus au paludisme] + [0,05 * taux d'incidence du paludisme] + [0,05 * taux de mortalité liée au paludisme] + <i>Dernières données disponibles pour les valeurs moyennes entre 2000 et 2004</i> <i>Nombre de cas de paludisme et de décès liés au paludisme ajusté selon le ratio de population à risque (PAR) :</i> <i>PAR (dernière année) / PAR (moyenne 2000-2004)</i> <i>Tous indicateurs normalisés</i>
Indicateur de la capacité économique du pays	Pondération déterminée par le RNB par habitant et la courbe graduelle de capacité économique du pays <i>Dernières données disponibles</i>
Parts maximales	10 % de financement au niveau de la maladie ; 7,5% de financement au niveau du pays
Parts minimales	500 000 dollars par composante, sous réserve de l'évaluation de l'impact qui pourrait être obtenu, de la contribution à la réalisation des objectifs stratégiques et de la capacité à gérer efficacement ces programmes avec des processus de gestion des subventions différenciés et simplifiés
Ajustement relatif au financement externe	Projections réduites de 50 % pour la qualité des données ; peuvent influencer les sommes allouées aux pays à hauteur de 25 %

Le Comité de la stratégie a perfectionné l'indicateur de charge de morbidité du paludisme, les indicateurs de la charge de morbidité de la tuberculose et du VIH restant quant à eux inchangés.

Pour le paludisme, le Comité de la stratégie a décidé que les données historiques continueraient d'être utilisées pour refléter le potentiel de transmission en l'absence d'interventions de lutte

contre la maladie. Il a néanmoins approuvé deux ajustements de l'indicateur de charge de morbidité :

- intégration des dernières données sur la population à risque afin de prendre en compte les différences entre pays en termes de croissance démographique depuis le pic de morbidité ; et
- remplacement de l'année de référence 2000 par la moyenne 2000-2004 afin de mieux refléter le potentiel relatif de transmission du paludisme de chaque pays, étant donné que différents pays ont atteint leur pic de morbidité à différents moments.

Le Fonds mondial estime que ces changements auront un effet global limité, déplaçant moins de 2 pour cent des fonds entre composantes de l'enveloppe paludisme par rapport à 2017/2019.

Le Comité de la stratégie n'a pas modifié les paramètres liés aux parts minimales et maximales, ni ceux relatifs au financement externe.

Répartition entre les trois maladies à l'échelle mondiale

La méthodologie d'allocation conserve la répartition entre les trois maladies à l'échelle mondiale utilisée dans les deux méthodologies précédentes, à savoir VIH 50 %, tuberculose 18 % et paludisme 32 %. Cette répartition est utilisée pour calculer la proportion de la somme allouée d'un pays affectée à chaque maladie.

« Bien que les membres du comité aient exprimé des points de vue différents sur la répartition entre les trois maladies à l'échelle mondiale », indique le document du Conseil d'administration, « le Comité de la stratégie a finalement reconnu que le maintien de la répartition actuelle pour la période d'allocation 2020/2022 était l'option la plus viable pour éviter les lacunes programmatiques critiques qui risqueraient de se produire du fait de glissements significatifs dans la répartition des investissements du Fonds mondial entre les maladies ».

Le Comité a demandé que le Secrétariat intègre une analyse de la répartition entre maladies dans la planification pour les prochaines périodes d'allocation et l'élaboration de la prochaine stratégie du Fonds mondial.

Ajustements qualitatifs

Pour les allocations 2017/2019, les ajustements qualitatifs ont été appliqués en deux phases. La première phase concernait des ajustements destinés à tenir compte de considérations épidémiologiques qui ne pouvaient pas être traitées de manière adéquate au moyen du barème d'allocation. Pour le VIH, par exemple, un ajustement a été appliqué pour tenir compte des populations clés touchées de manière disproportionnée par le VIH dans les contextes de faible prévalence. Pour le paludisme, un plafond de 6 dollars par personne à risque a été appliqué dans les pays dont la population à risque est inférieure à un million de personnes pour tenir compte des contextes à faible endémicité du paludisme.

La deuxième phase concernait quant à elle un ajustement global (vers le haut ou vers le bas) pour tenir compte de facteurs programmatiques et contextuels. En 2017//2019, les facteurs pris

en compte durant la procédure d'ajustement qualitatif comprenaient le potentiel d'impact, le potentiel d'absorption, le coût de la programmation essentielle, les taux d'incidence du VIH dans les pays à faible prévalence et des considérations liées à la pérennité et à la transition.

D'après le document transmis au Conseil d'administration, certains facteurs de la période d'allocation 2017/2019 resteront importants pour 2020/2022, notamment l'ajustement lié aux populations clés durant la première phase, et le coût de la programmation essentielle, le potentiel d'impact et le potentiel d'absorption durant la deuxième phase. « Le Secrétariat s'attachera à raffiner ces facteurs, notamment eu égard à l'incidence du VIH, afin de garantir que les meilleures données disponibles soient utilisées et que les ajustements soient réalisés de manière globale pour refléter les contextes des pays », indique ce document. Le Secrétariat étudie d'autres facteurs potentiels, tels que la marge budgétaire et la façon dont les besoins des réfugiés sont pris en compte. La méthodologie et la procédure relatives aux ajustements qualitatifs seront décidées à la réunion de juillet 2019 du Comité de la stratégie.

Contenu du document du Conseil d'administration

Le document GF/B41/02 contient l'énoncé exact des décisions adoptées par le Conseil d'administration. Les annexes du document contiennent en outre les éléments suivants :

- le texte intégral de la méthodologie d'allocation approuvée par le Conseil d'administration ;
- une description des paramètres techniques de la méthodologie d'allocation ;
- une description de la méthodologie d'allocation avec suivi des modifications afin de montrer les changements par rapport à la méthodologie antérieure ;
- une note expliquant les modifications apportées à la méthodologie d'allocation ; et
- des recommandations de partenaires techniques concernant les indicateurs de charge de morbidité des maladies.

Le document du Conseil d'administration GF-B41/07 (Recommandations concernant le renforcement des procédures de sélection des comités) devrait être disponible sous peu à l'adresse <https://www.theglobalfund.org/en/board/meetings/41/>.

Note de la rédaction : *La version originale anglaise de cet article est datée du 16 mai, date à laquelle elle a été chargée dans notre système informatique. L'article n'a néanmoins été publié que le 17 mai, au lendemain de la réunion du Conseil d'administration, conformément à notre entente avec le Fonds mondial concernant le moment où nous publions les articles basés sur le contenu des documents du Conseil d'administration.*

Le document du Conseil d'administration GF/B41/02, Méthodologie d'allocation pour la période d'allocation 2020/2022, devrait être disponible prochainement à l'adresse www.theglobalfund.org/en/board/meetings/41.

[HAUT](#)

3. ACTUALITÉS : Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve 26 priorités de financement à effet catalyseur pour 2020/2022

La décision relative au budget devra attendre les résultats de la conférence des donateurs pour la sixième reconstitution des ressources

David Garmaise

Le montant de financement mis de côté pour les investissements à effet catalyseur pour 2020/2022 – la prochaine période d'allocation – les priorités à effet catalyseur qui seront financées et dans quelle mesure elles le seront, tout cela dépendra du montant disponible à l'issue de la conférence des donateurs qui aura lieu en octobre 2019 à l'occasion de la sixième reconstitution des ressources du Fonds mondial.

À sa réunion des 15 et 16 mai, le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé 26 priorités à effet catalyseur (voir le tableau pour la liste de ces priorités) et un budget pour chacune d'entre elles, sur la recommandation de son Comité de la stratégie. Le coût total des 26 priorités est de 894 millions de dollars. Du fait que le Conseil d'administration approuve maintenant ces priorités à effet catalyseur, le Secrétariat peut d'ores et déjà planifier leur mise en œuvre. Pour la période de reconstitution des ressources 2017/2019, les priorités avaient été approuvées six mois plus tard au cours du cycle de financement, soit un mois à peine avant l'envoi des lettres d'allocation aux pays, et cette situation avait à l'époque entraîné pas mal de difficultés.

Toutefois, le Fonds mondial ne connaîtra le montant disponible pour les priorités à effet catalyseur qu'à l'issue de la conférence des donateurs, c'est pourquoi la décision du Conseil d'administration envisage cinq scénarios potentiels. En fonction du scénario applicable à l'issue de la conférence des donateurs, nous saurons quelles priorités à effet catalyseur seront financées et le montant du budget affecté à chacune d'entre elles.

Les cinq scénarios en question sont les suivants :

- si les fonds disponibles sont égaux ou supérieurs à **13,1 milliards de dollars**, **900 millions de dollars** seront affectés aux investissements à effet catalyseur, selon les priorités et les coûts associés décrits dans le **Tableau 1** du document GF/B41/03 – Révision 1 (annexe 1) ;
- si les fonds disponibles sont inférieurs à **13,1 milliards de dollars** et égaux ou supérieurs à **12,1 milliards de dollars**, **800 millions de dollars** seront affectés aux investissements à effet catalyseur, selon les priorités et les coûts associés décrits dans le **Tableau 2** du document GF/B41/03 – Révision 1 (annexe 1) ;
- si les fonds disponibles sont inférieurs à **12,1 milliards de dollars** et égaux ou supérieurs à **11,1 milliards de dollars**, **600 millions de dollars** seront affectés aux investissements à effet catalyseur, selon les priorités et les coûts associés décrits dans le **Tableau 3** du document GF/B41/03 – Révision 1 (annexe 1) ;

- si les fonds disponibles sont inférieurs à **11,1 milliards de dollars** et égaux ou supérieurs à **10,6 milliards de dollars**, **400 millions de dollars** seront affectés aux investissements à effet catalyseur, selon les priorités et les coûts associés décrits dans le **Tableau 4** du document GF/B41/03 – Révision 1 (annexe 1) ;
- si les fonds disponibles sont inférieurs à **10,6 milliards de dollars** et égaux ou supérieurs à **10,1 milliards de dollars**, **200 millions de dollars** seront affectés aux investissements à effet catalyseur, selon les priorités et les coûts associés décrits dans le **Tableau 5** du document GF/B41/03 – Révision 1 (annexe 1).

Pour chaque scénario, une fois que le montant réservé aux investissements à effet catalyseur aura été déterminé et déduit des fonds disponibles, les fonds restants seront affectés aux sommes allouées aux pays. Ainsi, si le montant disponible est de 10,8 milliards de dollars, 400 millions seront mis de côté pour les investissements à effet catalyseur, et le reste, soit 10,4 milliards, sera affecté aux sommes allouées aux pays.

Le Fonds mondial a récemment lancé la sixième campagne de reconstitution de ses ressources. Une conférence des donateurs aura lieu à Lyon (France) en octobre 2019. Le Fonds s'est fixé une cible de 14 milliards de dollars. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les fonds mobilisés au cours d'une reconstitution des ressources et les « fonds disponibles pour les allocations » sont deux choses différentes. Les fonds mobilisés dans le cadre de la reconstitution des ressources font l'objet de plusieurs ajustements – notamment pour couvrir les frais de fonctionnement du Fonds mondial – avant de pouvoir déterminer le montant disponible pour les sommes allouées aux pays.

Pour la période d'allocation 2020/2022, les sources de financement disponibles seront identifiées par le Comité des finances et de la vérification après la conférence des donateurs.

Dans sa décision, le Conseil d'administration a également indiqué que si les sources de fonds à allouer sont inférieures à 10,1 milliards de dollars, le Secrétariat présenterait une nouvelle recommandation au Comité de la stratégie concernant les investissements à effet catalyseur.

Le Conseil d'administration a approuvé une disposition selon laquelle le Secrétariat peut recommander que le Conseil approuve 100 millions de dollars supplémentaires pour les investissements à effet catalyseur si les fonds disponibles sont supérieurs au point médian de la fourchette de financement d'un des scénarios ci-dessus.

Le Conseil d'administration a également approuvé, un jour à peine avant le début de la réunion, une modification de la décision, proposée par les délégations des États-Unis et des ONG des pays en développement, en vue d'inclure une procédure rigoureuse d'approbation, d'examen technique et de communication régulière de l'information (au Comité de la stratégie) pour tous les investissements à effet catalyseur, y compris les initiatives stratégiques. Cette plus grande rigueur de la procédure d'approbation a pour objectif de gérer les conflits d'intérêts et, ce faisant, de préserver l'intégrité des prises de décisions.

Enfin, le Conseil d'administration a déclaré que le Secrétariat pourra réaffecter les coûts parmi les différentes priorités à effet catalyseur, à condition que les coûts des investissements

réaffectés se situent dans les 10 pour cent du budget d'une priorité donnée. Pour les réaffectations de plus de 10 pour cent, il devra obtenir l'approbation du Comité de la stratégie.

Pour des raisons d'espace, l'OFM n'est pas en mesure de reproduire dans cet article les cinq tableaux mentionnés dans la décision du Conseil d'administration. Les lecteurs sont invités à consulter l'annexe 1 du document GF/B41/03 – Révision 1 du Conseil d'administration.

Le document GF/B41/03 – Révision 1 du Conseil d'administration, intitulé *Investissements à effet catalyseur pour la période d'allocation 2020/2022*, de même que les autres documents préparés pour la réunion des 15 et 16 mai du Conseil, devrait être publié prochainement à l'adresse suivante : www.theglobalfund.org/en/board/meetings/41.

Les documents relatifs au Conseil d'administration sont généralement publiés sur le site Web du Fonds mondial dans les deux semaines des réunions.

Priorités à effet catalyseur

Les investissements à effet catalyseur en 2020/2022 se déclineront une fois de plus selon trois modalités : initiatives stratégiques, fonds de contrepartie et démarches multipays.

Afin d'identifier les priorités aux fins des investissements à effet catalyseur pour la période d'allocation 2020/2022, le Comité de la stratégie a défini une démarche de hiérarchisation, et le Secrétariat a entrepris de vastes consultations avec les partenaires.

Le document préparé par le Comité de la stratégie à l'intention du Conseil d'administration décrit les thèmes essentiels qui ont éclairé les choix en matière de priorités à effet catalyseur. Pour le VIH, les priorités à effet catalyseur se centrent sur la prévention en vue de réduire l'incidence et sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des programmes. En ce qui concerne la tuberculose, les investissements à effet catalyseur sont axés sur les progrès vers la cible de la réunion de haut niveau des Nations Unies d'identification et traitement de 40 millions de personnes d'ici 2022. Quant au paludisme, les priorités à effet catalyseur répondent aux menaces critiques que suppose la résistance aux médicaments et aux insecticides, et contribuent à l'élimination du paludisme.

S'agissant des systèmes résistants et pérennes pour la santé, les priorités à effet catalyseur soutiennent des investissements qui contribuent à dynamiser les progrès face aux trois maladies, notamment en matière de renforcement des systèmes de données, de systèmes de gestion des achats et des stocks, d'innovations au niveau des prestations de services et de participation communautaire et de la société civile. Les investissements transversaux couvrent notamment l'élimination des obstacles liés aux droits humains dans le contexte des trois maladies, le soutien à la pérennité, la transition et l'efficacité et le financement de mesures d'urgence critiques au travers du Fonds d'urgence.

Le Conseil d'administration a approuvé 26 priorités à effet catalyseur (voir le Tableau 1 ci-dessous) et les budgets correspondants. Toutefois, en fonction du scénario de financement

applicable, il se peut que certaines de ces priorités ne soient pas financées ou, si elles le sont, que leur budget soit réduit.

Tableau 1 : Investissements à effet catalyseur pour 2020/2022, par scénario de financement

<i>Colonne 1</i> Priorités pour le scénario de 200 millions de \$	<i>Colonne 2</i> Priorités pour le scénario de 400 millions de \$ <i>Priorités des colonnes 1+2</i>	<i>Colonne 3</i> Priorités pour le scénario de 600 millions de \$ <i>Priorités des colonnes 1+2+3</i>	<i>Colonne 4</i> Priorités pour les scénarios de 800 et 900 millions de \$
VIH			
	Adolescentes et jeunes femmes (FC) Intensification des programmes communautaires auprès des populations clés (FC/MP)	Populations clés et pérennité (MP) Prestation de services différenciés liés au VIH (IS) Traitement préventif de la tuberculose pour les PVVIH	Distribution de préservatifs (IS)
Tuberculose			
Identification des personnes tuberculeuses manquant à l'appel, notamment atteintes de tuberculose pharmacorésistante, et traitement préventif (FC)	Appui technique ciblé sur les démarches novatrices d'identification des personnes tuberculeuses manquant à l'appel (IS)	Démarches multipays liées à la tuberculose (MP)	
Paludisme			
Lutte contre la pharmacorésistance dans la région du Grand Mékong (MP) Distribution accélérée de nouvelles moustiquaires (IS)		Élimination du paludisme en Afrique australe (MP) Coordination régionale et appui technique ciblé pour la mise en œuvre et l'élimination (IS) Initiative d'élimination du paludisme à l'horizon 2025 (IS)	Vaccin RTS,S (IS)
SRPS et initiatives transversales			
Données (IS) Communauté, droits et genre (IS) Droits humains (FC + IS) Fonds d'urgence (IS) Évaluation indépendante du GTRE (IS)	Pérennité, transition et efficacité (IS) Transformation de la gestion des achats et des stocks (IS)	Innovations en matière de prestation de services (IS) Introduction accélérée des innovations (IS) Évolution des ICN (IS)	Financements innovants (IS)

IS = Initiative stratégique | FC = Fonds de contrepartie | MP = Multipays
Les caractères gras indiquent une nouvelle priorité

Comme indiqué dans le tableau, quatre de ces priorités à effet catalyseur sont nouvelles. Elles ont été sélectionnées en fonction des défis rencontrés dans la mise en œuvre des subventions au cours de la période d'allocation 2017/2019, des lacunes programmatiques et des risques émergents menaçant la réalisation des cibles de la stratégie qui ne peuvent pas être traités pleinement au travers des sommes allouées.

Le document du Conseil donne l'exemple du traitement préventif de la tuberculose pour les personnes vivant avec le VIH. Cette question est devenue une priorité fermement soutenue aussi bien par les partenaires en matière de VIH que de tuberculose car, bien que l'OMS recommande cette intervention depuis de nombreuses années et bien qu'elle s'avère efficace, le recours à cette intervention à ce jour est lent, comme en témoigne l'indicateur clé de résultat nettement trop bas. Ce manque de progrès, affirme le document, a créé une lacune béante par rapport à la cible post-réunion de haut niveau des Nations Unies visant six millions de personnes vivant avec le VIH bénéficiant du traitement préventif de la tuberculose d'ici 2022. L'investissement à effet catalyseur proposé vise à stimuler le recours au traitement préventif de la tuberculose dans les programmes de lutte contre le VIH, en complément des autres investissements du Fonds mondial en la matière au travers des fonds de contrepartie et des sommes allouées aux pays.

L'annexe 2 du document GF/B41/03 – Révision 1 du Conseil d'administration contient des descriptions détaillées des 26 priorités à effet catalyseur et des plafonds budgétaires pour chacune de ces priorités.

Quatre priorités à effet catalyseur de 2017/2019 n'ont pas été retenues pour 2020/2022 :

- données (fonds de contrepartie) ;
- développement des ressources locales de gestion des achats et des stocks (initiative stratégique) ;
- élimination du paludisme en Amérique centrale (multipays) ;
- Fonds d'encouragement à l'innovation (initiative stratégique).

La priorité relative aux données (fonds de contrepartie) est abandonnée a) parce que le Fonds mondial considère que l'effet catalyseur de ce financement a été limité du fait que les investissements dans les données au sein des sommes allouées aux pays et des autres bailleurs de fonds sont considérablement plus élevés, et b) parce que ces investissements se poursuivront probablement au cours de la période d'allocation 2020/2022.

D'après le document préparé pour le Conseil d'administration, les initiatives relatives aux données (fonds de contrepartie) et au développement des ressources locales de gestion des achats et des stocks seront appuyées par des financements ciblés d'autres initiatives stratégiques approuvées pour 2020/2022. Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'optimisation de ces investissements au travers d'autres leviers de politique, tels que l'amélioration de la qualité des demandes de financement ou le traitement adéquat de ces priorités dans les plans stratégiques nationaux.

L'initiative pour l'Amérique centrale est abandonnée parce que la subvention multipays de 2017/2019 rassemblait les fonds avec des contributions d'autres bailleurs de fonds en vue de

lancer un mécanisme de financement commun pour l'élimination du paludisme dans la région, ce qui permettra de la poursuivre jusqu'en 2022.

(À noter qu'il y a une deuxième priorité de financement à effet catalyseur intitulée Données. Il s'agit d'une initiative stratégique relevant des systèmes résistants et pérennes pour la santé et des initiatives transversales).

Le document du Conseil d'administration signale que le Secrétariat « redéfinira la mise en œuvre » des investissements à effet catalyseur, en s'appuyant sur les faits probants et les enseignements découlant de la mise en œuvre de ces investissements en 2017/2019. Le Secrétariat a défini plusieurs objectifs pour la mise en œuvre, dont les suivants :

- amélioration de la procédure de demande de financement ;
- encouragement des candidats à élaborer des plans de pérennité de manière à ce qu'après la période d'allocation 2020/2022, ces investissements puissent être intégrés aux sommes allouées aux pays ou financés au moyen de ressources nationales ; et
- réduction des coûts transactionnels.

Le document GF/B41/03 – Révision 1 du Conseil d'administration, intitulé Investissements à effet catalyseur pour la période d'allocation 2020/2022, devrait être disponible prochainement à l'adresse www.theglobalfund.org/en/board/meetings/41.

***Note de la rédaction :** La version originale anglaise de cet article est datée du 16 mai, date à laquelle elle a été chargée dans notre système informatique. L'article n'a néanmoins été publié que le 17 mai, au lendemain de la réunion du Conseil d'administration, conformément à notre entente avec le Fonds mondial concernant le moment où nous publions les articles basés sur le contenu des documents du Conseil d'administration.*

[HAUT](#)

4. ACTUALITÉS : Un nouveau rapport consultatif du BIG sur la mise en œuvre des subventions en Afrique de l'Ouest et du Centre identifie des pistes d'amélioration

Le plan d'action du Secrétariat s'engage à examiner les politiques existantes qui limitent l'adaptation au contexte du pays

Christelle Boulanger

L'équipe du Bureau de l'Inspecteur général (BIG) qui a récemment mené une étude sur la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial en Afrique de l'Ouest et du Centre a présenté son rapport consultatif lors d'une séance d'information spéciale tenue pendant la réunion préparatoire de la 41^e réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial, le 14 mai.

Le rapport souligne d'une part les principaux défis auxquels sont confrontés les pays de cette région (faible disponibilité des ressources humaines pour la santé, freins politiques et économiques, marge budgétaire limitée pour la mobilisation des ressources nationales, systèmes de santé défaillants, entre autres), et éclaire la question des performances et des résultats obtenus. Ces derniers indiquent des progrès significatifs dans les domaines du paludisme (réduction de 31 % des décès dus au paludisme entre 2010 et 2016) et du VIH (réduction de 27 % des décès dus au sida entre 2010 et 2017), mais mettent en évidence les résultats relativement médiocres dans la lutte contre la tuberculose (augmentation de 5 % des décès liés à la maladie entre 2010 et 2016).

Le rapport se divise en trois parties : l'analyse de l'environnement dans la région, la mise en œuvre et les résultats des subventions du Fonds mondial et les domaines clés devant être renforcés pour améliorer la situation. Il couvre et formule des recommandations dans cinq domaines affectant au premier chef les résultats des subventions : les processus et procédures du Fonds mondial, les modalités de mise en œuvre, l'assistance technique, les systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS), et l'accès aux soins.

L'étude montre que la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre a absorbé les subventions de manière très efficace, avec un taux global de 77 % pour les subventions dans la région par rapport au reste de l'Afrique (74 %) et au taux mondial (71 %). Le rapport du Bureau de l'Inspecteur général identifie cependant plusieurs freins dans l'utilisation du budget des pays, tels que :

- l'absence de mise en œuvre efficace de la politique relative aux contextes d'intervention difficiles. Les politiques et procédures standard du Fonds mondial prévalent toujours sur la manière dont la gestion des subventions est effectuée ;
- l'application de mesures de sauvegarde supplémentaires a entraîné un déséquilibre entre les mesures d'atténuation des risques financiers et fiduciaires et la mise en œuvre des subventions : le rapport mentionne en particulier i) le rôle parfois contreproductif de l'agent financier, ii) une politique d'absence de trésorerie qui ne s'est pas adaptée aux cas particuliers et iii) l'absence d'évaluations régulières et de plans de sortie de toutes ces mesures, que le Secrétariat est censé mener ;
- l'absence d'une approche régionale dans la gestion des subventions, qui limite la capacité du Fonds mondial de participer à des initiatives / évaluations régionales externes, et de partager les connaissances régionales en interne ;
- des données parcellaires mises à disposition des fonctions d'appui (assistance technique et partenariat, systèmes résistants et pérennes pour la santé, communautés, droits et genre, etc.) afin de faciliter la prise de décision au niveau régional.

Dans le cadre des solutions pouvant contribuer à améliorer la mise en œuvre des subventions, le Bureau de l'Inspecteur général a demandé au Secrétariat de revoir les procédures visant à réduire les risques et d'adapter le principe de différenciation et la flexibilité pour les contextes d'intervention difficiles.

Le rapport, qui reconnaît les difficultés rencontrées par les pays d’Afrique de l’Ouest et du Centre, a été favorablement accueilli de par sa qualité et son analyse objective de l’impact des freins de procédure sur la mise en œuvre des subventions. La délégation du Bureau de la circonscription africaine a accueilli favorablement ce rapport, et reconnu la qualité de l’analyse et les conclusions présentées.

La circonscription d’Afrique de l’Ouest et du Centre a exprimé son intention de s’approprier les conclusions et les recommandations du rapport, et a annoncé la tenue d’une réunion de la délégation début juillet à Dakar. Les membres présents prévoient de procéder à une analyse plus détaillée du rapport, pays par pays, et d’ouvrir un dialogue transparent avec le Secrétariat sur les mesures à prendre pour le nouveau cycle de financement.

Le Secrétariat a annoncé son intention de travailler à un meilleur équilibre entre les mesures nécessaires pour atténuer les risques financiers et une plus grande flexibilité accordée aux pays pour la mise en œuvre des activités prévues par les subventions. Un plan d’action résumé élaboré par le Secrétariat décrit comment les équipes de pays, appuyées par celles en charge de la gestion des risques au Secrétariat, examineront les procédures et politiques en place et faciliteront le processus de révision.

Le Bureau de la circonscription africaine a publié une déclaration la veille de la réunion du Conseil d’administration du Fonds mondial, dans laquelle il prend acte de la publication du rapport, exprime plusieurs préoccupations et insiste sur la nécessité de :

- i. procéder à une évaluation de la situation pour chaque pays sous politique de sauvegarde supplémentaire ;
- ii. réviser les modalités de mise en œuvre pour le prochain cycle de subventions (2020/2022) discutées au préalable avec les pays afin de garantir leur réussite ;
- iii. mettre en œuvre les mesures de flexibilité déjà prévues pour les contextes d’interventions difficiles ;
- iv. procéder à l’examen de l’impact positif et négatif des mesures de sauvegarde supplémentaire (comme la politique d’absence de trésorerie) sur l’impact des subventions du Fonds mondial, pour les pays qui en font encore l’objet ;
- v. produire des plans assortis de délais clairs visant à renforcer les capacités pour, à terme, transférer le mandat de récipiendaire principal actuellement confié à des organismes des Nations Unies ou à des ONG internationales (trop coûteux) vers les acteurs nationaux (en confiant le mandat du renforcement des capacités non pas aux bénéficiaires principaux actuels mais à d’autres acteurs sans conflit d’intérêt) ;
- vi. faire des pays d’Afrique de l’Ouest et du Centre des cibles prioritaires pour le déploiement des outils répondant aux dimensions Communautés, Droits et Genre et à la question des inégalités dans l’accès aux services de santé observées dans la région ;
- vii. adapter la méthode d’allocation et les ajustements qualitatifs en tenant compte des inégalités relevées par le rapport du Bureau de l’Inspecteur général. Le Bureau de la circonscription africaine plaide pour que des mesures de soutien soient proposées aux pays dont l’absorption est la plus faible afin que ces derniers comblent le retard ;

- viii. donner la priorité aux pays ayant une couverture en services moindre pour que ces derniers soient mis à l'échelle dans le prochain cycle de financement. Ils seront ainsi en capacité de rattraper leurs pairs, de réduire les inégalités d'accès aux traitements et de survie d'un pays à l'autre.

L'OFM publiera une série d'articles dans les prochains numéros, consacrés à une analyse plus approfondie du rapport sur les subventions en Afrique de l'Ouest et du Centre, des recommandations émises par le Bureau de l'Inspecteur général et de la manière dont le Secrétariat et les pays de la région procéderont au suivi et à la mise en œuvre de ces recommandations.

L'examen consultatif du BIG intitulé « Mise en œuvre des subventions en Afrique de l'Ouest et du Centre : surmonter les obstacles et améliorer les résultats dans une région difficile » devrait être publié prochainement dans la section BIG du site Web du Fonds mondial.

Ceci est le numéro 86 de la lettre d'information de l'Observateur du Fonds mondial (OFM). Pour nous faire parvenir des commentaires, des suggestions de sujets ou des remarques, vous pouvez écrire à la rédactrice en chef intérimaire à l'adresse suivante : adele.sulcas@aidspan.org. Pour vous abonner à l'OFM, rendez-vous sur www.aidspan.org. Les articles sont également disponibles en anglais.

La lettre d'information indépendante et gratuite de l'OFM couvre l'actualité du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et offre analyses, commentaires et opinions. (<http://www.theglobalfund.org/fr/>).

Aidspan (www.aidspan.org) est une ONG internationale basée à Nairobi, au Kenya, dont la mission est d'agir comme un observateur indépendant du Fonds mondial et de fournir des services qui peuvent profiter à tous les pays désireux d'obtenir un financement du Fonds et d'en faire un usage efficace. Aidspan se finance grâce aux subventions des gouvernements et des fondations. Aidspan n'accepte aucun financement de la part du Fonds mondial, ne fournit aucun travail rémunéré de consultance et son contenu est gratuit. Le Conseil d'administration et le personnel du Fonds mondial n'ont aucune influence sur le contenu de l'OFM ni sur aucune des autres publications d'Aidspan, et ne sont aucunement responsables de ces contenus.

La lettre d'information de l'OFM est disponible en anglais et en français.

Rédactrice en chef intérimaire de l'OFM : Adèle Sulcas (adele.sulcas@aidspan.org). Directrice exécutive d'Aidspan : Ida Hakizinka (ida.hakizinka@aidspan.org).

La reproduction des articles de la lettre d'information est autorisée avec la mention : « Source : lettre d'information de l'Observateur du Fonds mondial (www.aidspan.org/gfo), un service d'Aidspan ».

Pour vous désabonner, cliquez [ici](#).

© 2019 Aidspan. Tous droits réservés.

[HAUT](#)